

Compte rendu de séance

Séance du 10 Janvier 2022

L'an 2022 et le 10 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : CORNET Philippe, D'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 12
Présents : 12

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches
le :
et publication ou notification
du : 17/01/2022

Date de la convocation : 03/01/2022

Date d'affichage : 17/01/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations :

Désignation du correspondant défense suite à la démission de Monsieur Patrice BORDERIE du conseil municipal. - réf : 2022_001

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Patrice BORDERIE (conseiller démissionnaire) assurait la mission de correspondant défense. Aussi, elle demande qu'un nouvel interlocuteur soit désigné.

Monsieur Philippe CORNET, 3ème adjoint se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Philippe CORNET 3ème adjoint comme correspondant défense.

Aménagement d'un espace de loisirs multigénérationnel - choix d'un géomètre pour une mission de levé topographique - réf : 2022_002

Dans le cadre de sa mission d'étude pour l'aménagement d'un espace de loisirs multigénérationnel sur le site de l'ancien stade de la commune, l'agence URBA 37 a proposé la réalisation par un géomètre d'un levé topographique.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de prestations identiques reçus en Mairie :

Le cabinet BRANLY-LACAZE de Loches pour un montant de 3600,00 € TTC et le cabinet ETCHEBARNE de Loches pour un montant de 1800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Choisi le devis du cabinet ETCHEBARNE de Loches pour un montant de 1800,00 € TTC.

- Charge Madame le Maire de le signer et de faire exécuter les prestations.

Subvention Syndicat d'Initiative - réf : 2022_003

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des dernières festivités auxquelles le Syndicat d'Initiative a participé. Lors de la réunion du 05/10/2020, il avait été décidé que le report du résultat du bilan serait réalisé sur 2021 en raison de l'absence de manifestations due à la situation sanitaire. L'arbre de Noël 2020 n'a pas eu lieu les cadeaux et les friandises offerts par la commune ayant été distribués au domicile de chaque famille. En 2021, l'arbre de Noël a été également annulé au dernier moment en raison de cas de COVID parmi les enfants de l'école. Les fêtes de Juillet n'ont pas eu lieu ni en 2020, ni en 2021. Il en va de même pour la brocante.

Il est donc impossible de faire un bilan comme il était d'usage de le faire depuis de nombreuses années.

Aussi Madame le Maire propose de verser au Syndicat d'Initiative le montant des dépenses réalisées par le S.I. sur ces deux dernières années soit un montant de 639,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide, au vu des éléments présentés, de verser une subvention au Syndicat d'Initiative d'un montant arrondi à 640,00 €.

Lettre Frédéric PÉRINET - demande de location parcelle ZM n°38 - réf : 2022_004

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une lettre recommandée avec accusé réception de Monsieur Frédéric PÉRINET. Sa demande porte sur la parcelle ZM n°38 qui a été libérée suite à la fin de bail de l'ancien fermage.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il avait déjà délibéré concernant le devenir des parcelles ZM n°50, ZM n°38 et ZM n°46 lors de la réunion du 04/10/2021. Les décisions suivantes ont été prises :

Seule la parcelle ZM n°50 a été remise en location. Monsieur Michel NIVELLE ayant fait une offre celle-ci a été acceptée.

Concernant les parcelles ZM n°38 et ZM n°46, la décision a été de les vendre sachant que la priorité sera donnée aux riverains.

Messieurs Constantin d'ANDIGNÉ et Sylvain MONPOINT concernés par cette priorité, se sont retirés des délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Confirme sa décision** prise lors de la réunion du 04 octobre 2022.

- **Détermine** le prix des parcelles mises à la vente au prix de 4500,00 € l'hectare.

- **Charge** Madame le Maire de faire procéder à la vente des parcelles ZM n°38 et ZM n°46.

Maîtrise d'œuvre travaux de voirie 2022 - réf : 2022_005

Vu la délibération du bureau de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine n° 2 du 21/10/2021 portant sur la création d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie pour l'année 2022 et la notification du 28/12/2021 pour le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet BRANLY-LACAZE de Loches (37) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021_052 du 08/11/2021 portant sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes voirie pour l'année 2022 ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet BRANLY-LACAZE va réaliser le repérage des voies que la commission communale des chemins avait recensées comme devant être intégrées au programme de voirie 2022 le 04/01/2022.

Un chiffrage des travaux sera bientôt délivré par le cabinet BRANLY-LACAZE.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider la proposition du Cabinet BRANLY-LACAZE dès réception afin de respecter le planning des travaux indiqué par la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine.

Elle souhaite également que le conseil municipal se prononce sur la tranche optionnelle pour la maîtrise d'œuvre pour les missions de direction des travaux (DET) et assistance aux opérations de réception des travaux (AOR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Dit** que la tranche optionnelle du marché 2022 pour les travaux de voirie pour les missions de : direction des travaux (DET) et assistance aux opérations de réception des travaux (AOR) sera confiée et notifiée au Cabinet BRANLY-LACAZE à Loches (37).

- **Accepte** que Madame le Maire signe la proposition chiffrée qui sera produite par le Cabinet BRANLY-LACAZE pour les travaux de voirie 2022.

Questions diverses :

Départs et arrivées des professionnels de santé à la Maison Médicale :

Monsieur Olivier LAURRE, chirurgien-dentiste a cessé son activité et quitté la Maison de Santé depuis le 31/12/2021. Aucun remplaçant n'a été trouvé à ce jour.

Madame Carole LECOEUR, infirmière a également quitté la Maison Médicale. Le cabinet des infirmier(ère)s continue de fonctionner.

Dès le 15 janvier, Madame Lucie GOURDAULT-MONTAGNE, sophrologue, partagera le cabinet d'ostéopathie de Madame Nathalie CHAUMIER.

Modification de la circulation dans le Centre-Bourg :

Suite aux travaux d'aménagement de la Route Départementale 760 traversant la commune, le régime prioritaire dans le Centre-Bourg est modifié. La priorité à droite est instaurée pour toutes les rues perpendiculaires à la RD 760. Une zone 30 km/h est également déterminée. D'autre part, il est rappelé que le stationnement des véhicules sur les trottoirs particulièrement devant les commerces est interdit. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Les peintures matérialisant des places de stationnement sur la voie seront réalisées dans le courant du mois de janvier.

Vol de poubelles :

Il a été signalé en Mairie plusieurs vols de poubelles sur la commune. Les victimes sont invitées à aller porter plainte en

gendarmerie afin qu'une trace de ces vols soit conservée. Il est également conseillé de "personnaliser" (n° adresse par exemple) son container afin de le rendre identifiable.

Complément de compte-rendu:

Aménagement d'un espace de loisirs multigénérationnel : Une mission d'étude de projet a été confiée à l'Agence URBA 37 (Sainte-Maure-de-Touraine). Une première ébauche a été présentée. Des pôles d'activités diverses sont proposés pour occuper l'espace sur les parcelles de l'ancien terrain de foot :

- Pumptrack (terrain de cross)
- Aire de camping-car
- Terrain de boules
- Pontons de pêche
- Parcours santé
- Jeux pour enfants
- Espace pique-nique
- Chemin de promenade arboré

D'autres réflexions sont à l'étude et les associations sont invitées à proposer leurs suggestions.

Séance levée à: 23:05

En mairie, le 14/01/2022
Le Maire
Maryse GARNIER